



## MESURES EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL LORS D'UNE ÉCLOSION SUR UNE UNITÉ DE SOINS

### IMPORTANT :

- Porter le masque de procédure en tout temps sur l'unité de soins et de service, incluant les pauses et l'heure du repas.
- Appliquer le port de l'ÉPI en fonction de la pratique usuelle lors de la présence d'une affiche PCI.

NIVEAU DE RISQUE	TYPE DE MASQUE	PROTECTION OCULAIRE	HYGIÈNE DES MAINS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Usagère ou usager confirmé pour la COVID-19</b></li> </ul>	N95 obligatoire dans les chambres des usagers seulement. Le masque N95 peut être conservé entre chaque usager confirmé.	Obligatoire dans les chambres des usagers seulement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Selon les consignes de la PCI (4 moments)</li> <li>- Avant et après le port du N95</li> <li>- Après le retrait du masque N95</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Usagère ou usager suspecté pour la COVID-19</b></li> <li>• <b>Usagère ou usager à risque élevé pour la COVID-19 (contact étroit)</b></li> </ul>	N95 obligatoire dans les chambres des usagers seulement. <u>Le masque N-95 doit être changé entre chaque usager.</u>	Obligatoire dans les chambres des usagers seulement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Selon les consignes de la PCI (4 moments)</li> <li>- Avant et après le port du N95</li> <li>- Après le retrait du masque N95</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Usagère ou usager à risque modéré pour la COVID-19 (Contact élargi)</b></li> <li>• <b>Usagère ou usager à faible risque pour la COVID-19</b></li> </ul>	Masque de procédure obligatoire en tout temps <i>*Le changement de masque s'applique en fonction des consignes usuelles.</i>	Fortement recommandé dans les chambres des usagers seulement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Selon les consignes de la PCI (4 moments)</li> </ul>
Tout intervenant(e) <b>SANS contact avec les usagers</b>	Masque de procédure.	Non requis	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Obligatoire à l'entrée et à la sortie de l'unité de soins</li> </ul>

### RAPPEL

Pour tout intervenant(e) ayant des symptômes de la COVID-19 :

- Ne pas se présenter sur son lieu de travail
- Informer son gestionnaire et l'assistante infirmière-chef
- Communiquer avec l'équipe de l'affectation, poste 5656 ou 2901
- Composer le poste 8009, option 1

